

*Code criminel***ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT**

[Traduction]

LA LOI DE 1977 MODIFIANT LE DROIT PÉNAL

MODIFICATIONS AU CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 13 juillet, du bill C-51, tendant à modifier le Code criminel, le Tarif des douanes, la loi sur la libération conditionnelle de détenus, la loi sur les pénitenciers et la loi sur les prisons et les maisons de correction, dont le comité permanent de la justice et des questions juridiques a fait rapport avec des propositions d'amendement.

● (1510)

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, hier soir, au moment de la levée de la séance, j'avais commencé à raconter ce qui s'était passé en comité lors de l'étude de ce bill qui a été longue et très approfondie. J'ai raconté à mes collègues la difficulté que j'ai eue en tant que profane à suivre les propos difficiles débités au comité et à la Chambre. J'ai également mentionné que les interventions des groupes de citoyens venus de tous les coins du pays témoigner devant le comité m'ont littéralement sidéré. Ces gens représentaient des associations d'avocats, des associations pour la défense des libertés civiques, des clubs de chasseurs et des clubs de tir au pigeon d'argile. Ils pensent tous que ce projet de loi porte atteinte à leurs droits et libertés individuels.

Lorsqu'on a imposé la clôture en comité, on a décidé de ne plus faire comparaître de témoins. Sauf erreur, 24 personnes avaient demandé la permission de venir donner leur avis. Comme je l'ai signalé hier soir, je n'arrive pas à comprendre pourquoi l'on a voulu hâter à ce point l'étude de ces mesures. Il ne s'agit pourtant pas de mesures destinées à s'attaquer au crime organisé qui est devenu un véritable fléau. Le ministre a décidé de réglementer la possession d'armes à feu et l'écoute électronique. D'après lui, le but visé est la répression du crime organisé qui a maintenant pris des proportions inquiétantes. Nous ne voyons aucune disposition importante dans le bill C-51 qui s'attaque directement à ce problème.

Nous entendons beaucoup parler de la liberté d'information ces jours-ci. Certains de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, en particulier le député de Peace River (M. Baldwin), se sont presque exclusivement limités, ces deux ou trois dernières années, à la question de la liberté d'information et à l'ouverture d'esprit du gouvernement. Mais voilà, le gouvernement semble prendre une autre direction et croit qu'on accèdera à la liberté d'information en installant des tables d'écoute sur les lignes téléphoniques des citoyens. Il faut se demander qui jouira de cette liberté d'information dont il est question dans le livre vert qui vient d'être déposé. Le gouvernement libéral pourra-t-il se procurer les renseignements échangés au Canada?

Au moment où il se retire dans sa coquille et répare les fuites qui s'échappent des tours d'ivoire qu'il entretient ces jours-ci, le gouvernement veut que tous les autres citoyens de notre société renoncent à une partie des libertés personnelles dont ils ont joui. Ces libertés seront remises aux gardiens qui sont censés protéger les droits et les libertés civils et elles seront repensées pour le bien du pays.

[M. l'Orateur.]

La Chambre des communes représente la population. On nous demande de montrer une confiance aveugle. On s'attend à ce que nous ayons une foi illimitée dans le gouvernement et dans ses actes, qu'ils s'agisse d'affaires ou du bien public. Tout ce qu'il faut aujourd'hui pour devenir haut fonctionnaire du gouvernement, c'est tout lui remettre entre les mains, en lui faisant entièrement confiance; mais personne ne dit jamais ce que veut dire l'expression «confiance aveugle». Le gouvernement veut que nous ayons une confiance aveugle en lui parce qu'il estime que tous ses membres sont de divins génies, les séraphins de cette terre—des anges à sept ailes. Ils ne peuvent rien faire de mal, ils ne peuvent pas se tromper. Mais nous avons appris récemment que, même dans cette coterie d'êtres supérieurs, il y avait des brebis galeuses.

Je me demande si le ministre de la Justice (M. Basford) a pensé sérieusement à toutes les implications du bill que nous étudions présentement, particulièrement dans le domaine de l'écoute électronique. Comme l'a dit le ministre, jusqu'en 1973, il n'y avait aucune loi qui empêchait un policier de s'introduire chez un particulier et d'installer des micros sur son téléphone. Un agent de police n'avait pas le droit de fouiller nos demeures et de confisquer des dossiers; mais il pouvait entrer dans nos maisons et y installer des tables d'écoute électronique afin d'enregistrer les conversations. Aucune loi n'interdisait cette pratique en 1973 ou 1974, et nous avons remédié à la situation. Pourtant, aujourd'hui nous sommes sur le point d'adopter une loi qui rend ces agissements légaux. Je me demande si le ministre y a bien réfléchi. S'il avait été légal de faire une telle chose à l'époque, pouvez-vous imaginer un agent de police abusant de son pouvoir et forçant la porte du 24 promenade Sussex où des étudiants radicaux et des leaders de l'agitation étudiante étaient reçus?

Pouvez-vous imaginer que le téléphone du 24 promenade Sussex soit placé sous surveillance électronique et que le premier ministre (M. Trudeau) reçoive un appel de Bill Teron, président de la Société centrale d'hypothèques et de logement, et que la conversation suivante ait lieu: «Monsieur le premier ministre, à mon avis, vous devriez posséder une piscine. Comme vous le savez, mes compagnies sont gérées sous un régime de fiducie sans droit de regard et je ne puis en parler. Certains de mes camions de ciment pourraient aisément, en faisant leur livraison en ville, faire un petit crochet chez vous. Je ne veux pas que vous sachiez d'où viennent le ciment ou l'argent. Qu'en pensez-vous?» Imaginez que Keith Davey téléphone au premier ministre et lui dise: «Que penseriez-vous de déclencher des élections? Comme vous le savez, je possède des actions dans une petite société horticole. Comme vous arborez une fleur à la boutonnière à la Chambre, que penseriez-vous de faire de moi votre fournisseur?»

Nous sommes tous humains. Le premier ministre est humain, de même que Keith Davey, Bill Teron et n'importe lequel agent de police. Parce qu'il porte un uniforme, l'agent de police n'est pas différent pour autant. C'est un être humain. La confiance aveugle que nous allons accorder au gouvernement sera fatalement trahie, parce que tous les hommes sont humains. Cela vaut également pour moi, mes collègues de ce côté-ci de la Chambre et mes amis de l'autre côté. Je me demande si le ministre a bien pris tout cela en considération.

Permettez-moi de vous mentionner certaines choses qui ont été dites en comité. Un jour, plusieurs représentants de la Law